

Et elles auraient pour effet :

- de pousser ces étudiant-es dans des bras plus hospitaliers : cela " les condamne à regarder ailleurs pour poursuivre leur projet" car ces étudiant-es originaires des pays les plus pauvres ne peuvent pas payer de telles sommes, en dehors de certaines petites élites (" Car les étudiantes et étudiants s'inscrivant en France ne sont pas tous bien nés, contrairement à une idée reçue");
- de faire pâlir "le rayonnement" et "l'image de la France" et de la "francophonie".

Et tout cela bien sûr contribuant à accélérer la marche vers "la marchandisation de l'enseignement supérieur français et accentuer la précarité financière de nos étudiantes et étudiants internationaux"... déjà bien engagées.

Enfin les président-es d'université ne manquent pas de souligner que la loi "Bienvenue en France", qui visait à renforcer l'attractivité de la France auprès des étudiant-es étranger-es, en les faisant payer plus cher, a eu l'effet exactement inverse, puisque la France est passée de la 3ème à la 7ème place mondiale en terme d'attrait auprès des étudiant-es internationaux. Ainsi, contrairement à toute attente, la multiplication par plus de 15 des droits d'inscription pour ces étudiant-es, ne les a pas attiré-es en masse mais les a fait fuir... Quelle surprise ! Ou plutôt quelle hypocrisie d'avoir fait mine de croire que faire payer plus cher les étudiant-es issu-es des pays les plus pauvres pourrait les faire venir en plus grand nombre.

Avec de telles analyses de France Universités, qui convergent avec celles des syndicats de l'ESR, on comprend mieux que la grande majorité des universités (dont l'Université de Montpellier) aient choisi de ne pas appliquer les droits d'inscription différenciés de 2770 et 3770€ à leurs étudiant-es étranger-es.

Joyeux Noël à toutes et tous !

Les sections Snesup-FSU de l'Université de Montpellier.